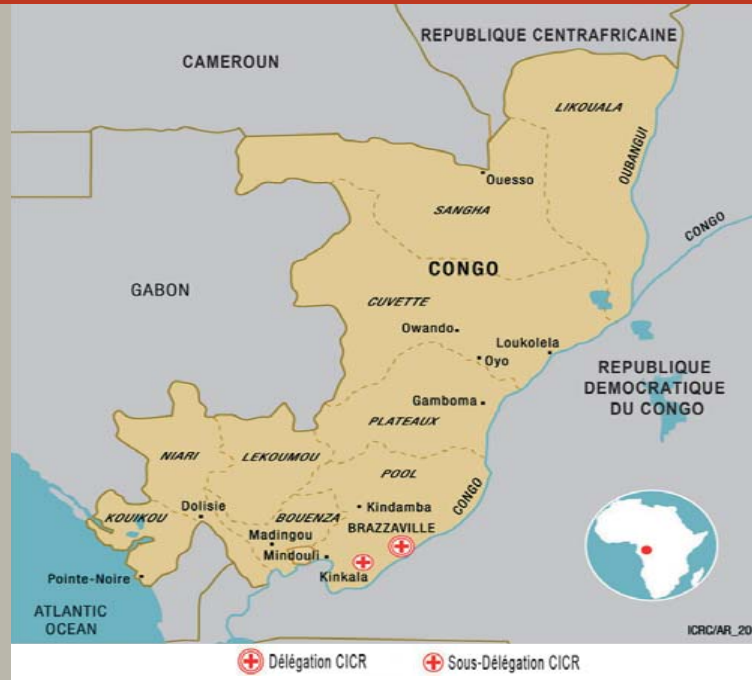


Coopération avec la Croix-Rouge congolaise

En leurs qualités de composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le CICR et la Croix-Rouge congolaise (CRC) sont des partenaires. Ainsi, le CICR contribue au développement de la CRC en renforçant ses capacités opérationnelles en particulier dans le département du Pool.

- ◆ Dans le cadre du projet de récolte et de distribution des messages Croix-Rouge (MCR), un protocole d'entente a été signé entre le CICR et la CRC. Désormais, toute personne ayant perdu les contacts avec sa famille et se trouvant à Pointe-Noire ou à Brazzaville peut s'adresser directement à la CRC afin d'écrire un MCR.
- ◆ Un soutien multiforme est apporté à la Croix-Rouge congolaise (CRC) dans son effort de promotion des règles de base du DIH et des principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.
- ◆ Le CICR soutient le programme de sensibilisation sur le VIH/SIDA de la Croix-Rouge congolaise.
- ◆ Le CICR soutient également la CRC dans le domaine de la préparation aux urgences et appuie la formation des volontaires aux techniques de premiers secours.



Le CICR en République du Congo

Bien qu'actif au Congo depuis le début des années 70, le CICR n'y a établi une présence permanente qu'en 1993. Un accord de siège avec le gouvernement congolais conclu en 1995 lui confère un statut diplomatique pour faciliter l'accomplissement de sa mission.

Ses activités sont coordonnées par sa délégation de Brazzaville. Mais, par souci de proximité avec les victimes et d'efficacité opérationnelle, le CICR dispose également d'une structure à Kinkala. L'organisation compte des collaborateurs nationaux et des expatriés pour mener ses activités dans le pays.

Organisation internationale, impartiale, neutre et indépendante, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a la mission exclusivement humanitaire de protéger la vie et la dignité des victimes des conflits armés et de la violence interne, et de leur porter assistance. Pour cela, il s'appuie sur les Conventions de Genève dont il est le gardien et le promoteur. Il dirige et coordonne les activités de secours du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans les situations de conflit. Il s'efforce également de prévenir la souffrance par la promotion et le renforcement du droit et des principes humanitaires universels. Créé en 1863, le CICR est à l'origine du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Délégation du CICR en République du Congo Brazzaville

134, Avenue Maréchal Lyautey, Poto-Poto, face
CHU, Brazzaville

Tel : (+242) 81.12.08 / 550.17.97

679.10.10 / 679.14.14

Fax : (+242) 81.03.03

E-mail : brazzaville.brz@cicr.org

Sous-délégation du CICR à Kinkala

Route nationale n°1, résidence Kibaki Paul, vers
la station essence.

Tel : (+242) 550.17.92 / 550.17.98

Fax : (+87) 761.844.987

E-mail : brazzaville.brz@cicr.org

Pour plus d'information, visitez

www.cicr.org



CICR

Délégation du CICR en République du Congo



CICR

Prévention

Promotion du droit international humanitaire (DIH)

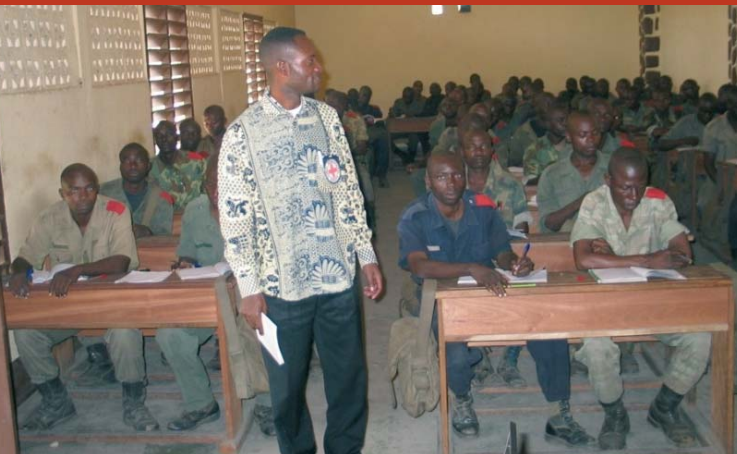
Vulgariser le DIH auprès de différents publics et assurer son intégration dans les programmes d'enseignement officiels. Le CICR :

- forme des instructeurs au sein des forces armées et de sécurité, des enseignants d'universités et grandes écoles (ENAM) ainsi que des écoles secondaires,
- offre un soutien technique et didactique aux Centres d'instruction et de formation de la force publique, aux établissements scolaires et universités, ainsi qu'aux grandes écoles,
- organise des séances de sensibilisation au DIH, au mandat et aux activités du CICR auprès des autorités politiques et administratives, des porteurs d'armes, des milieux académiques, des médias et de la société civile,
- contacte régulièrement les médias, afin de promouvoir le DIH et les activités du CICR auprès du grand public,
- sensibilise des élèves des établissements secondaires du Pool aux valeurs humanitaires.

Mise en œuvre du DIH

Incorporer les normes du DIH dans les législations nationales. Le CICR

- soutient et donne des conseils techniques à l'Etat congolais dans le domaine de la mise en œuvre du DIH,
- se concertent régulièrement sur des sujets humanitaires avec d'autres acteurs concernés, des experts et des chancelleries.



Une séance de sensibilisation de gendarmes au DIH

Assistance

Eau et habitat

Faciliter l'accès des populations à l'eau potable. Le CICR

- approvisionne en eau les milieux ruraux par la construction, l'aménagement et la réhabilitation de systèmes d'eau (réseaux gravitaires, sources et puits),
- construit des infrastructures sanitaires (douches et latrines) dans les Centres de santé intégrés (CSI) réhabilités,
- réhabilite des usines de traitement d'eau,
- sensibilise les populations aux notions d'hygiène et d'assainissement dans le département du Pool,
- forme des techniciens de la Société nationale de distribution d'eau (SNDE) des usines de traitement d'eau réhabilitées par le CICR.

Projets manioc et piscicole

Aider les populations à relancer des activités économiques. Le CICR

- soutient des groupements d'agriculteurs dans la relance de leurs activités et la lutte contre la maladie de la mosaïque du manioc,
- forme et encadre des membres des groupements en techniques culturelles et piscicoles.

Santé

Faciliter l'accès des populations aux soins de santé. Le CICR apporte un soutien multiforme à 8 CSI du Pool à travers

- une dotation en médicaments et en matériel médical tous les 2 mois,
- un soutien ponctuel lors des campagnes de vaccination,
- des visites hebdomadaires de supervision et de soutien technique,
- le renforcement des capacités du personnel par des formations spécialisées,
- un soutien matériel à l'hôpital central des Armées.



Des pisciculteurs encadrés par le CICR

Protection

Visites aux personnes privées de libertés

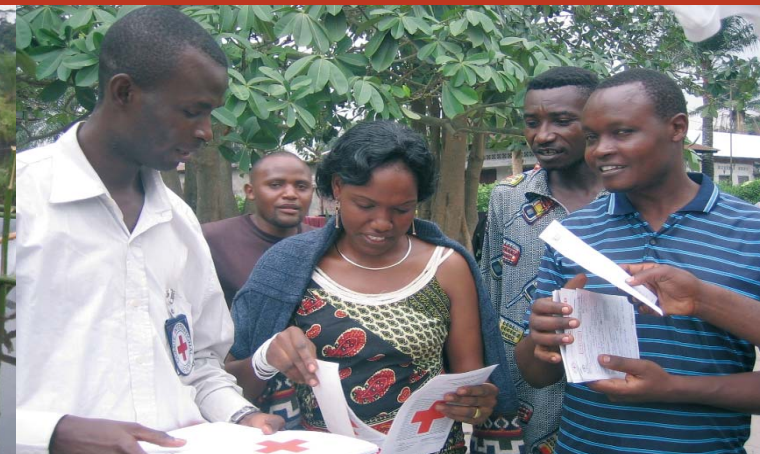
Suite à un accord signé entre la République du Congo et le CICR en 1999, les délégués du CICR visitent des lieux de détention sous la responsabilité des Ministères de la Justice, de la Défense, de la Sécurité et de l'Ordre public.

- Ces visites à caractère purement humanitaire ont pour objectif de vérifier les conditions matérielles de détention et le traitement des détenus.
- Sur la base de ses constatations, le CICR fait des recommandations en toute confidentialité aux autorités afin que la dignité de ces personnes soit garantie.
- Lors de ses visites, les personnes détenues bénéficient aussi de la possibilité d'écrire un message Croix-Rouge pour communiquer avec leurs familles.
- Le CICR fournit aux détenus une assistance matérielle ponctuelle lorsque la situation l'exige.

Rétablissement des liens familiaux

En l'absence d'autres moyens de communication, le CICR aide les membres de familles séparés par un conflit ou des troubles internes à maintenir le contact à travers le message Croix-Rouge (MCR).

- Le CICR met tout en œuvre pour réunir ces familles, avec une attention spéciale aux groupes particulièrement vulnérables, tels que les enfants non accompagnés.
- Les MCR contiennent uniquement des nouvelles familiales.
- Avec le soutien de la Croix-Rouge congolaise, le CICR assure la collecte, l'acheminement et la distribution des messages Croix-Rouge auprès des membres des familles, où qu'ils se trouvent.



Distribution de messages Croix-Rouge